

Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale

Madame la Ministre Martine Deprez

L- 2935 Luxembourg

Luxembourg, le 22 avril 2025

Objet : Demande d'intégration de l'Association Luxembourggeoise des Kinésithérapeutes au sein du comité quadripartite

Madame la Ministre,

Je fais suite à votre courrier en date du 11 mars 2025 et je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps d'examiner ma demande et de m'avoir apporté une réponse aussi prompte.

En effet, l'article 61, alinéa 2, ne prévoit pas la convocation de notre association, ce que je juge regrettable compte tenu de l'importance croissante de la kinésithérapie, qui représente un secteur clé dans la prise en charge des soins de santé. Sans oublier son impact financier significatif, la kinésithérapie constitue un poste important des dépenses pour la CNS. Il me semble donc légitime que notre association soit représentée au sein du comité quadripartite.

Je comprends que les négociations puissent être complexes et que certaines parties prenantes n'aient pas encore été incluses. Cependant, il m'est difficile de formuler des observations pertinentes sans avoir été impliqué dans les discussions au préalable. À ce titre, je souhaiterais savoir s'il était envisageable de participer en tant qu'observateur, bien sûr sans droit d'intervention, aux futures réunions du comité quadripartite. Cela me permettrait d'être informé des débats et d'apporter éventuellement par la suite une contribution plus constructive.

De plus, compte tenu des évolutions constantes du secteur de la santé, une réflexion sur une éventuelle révision des dispositions actuelles me semble pertinente, notamment en ce qui concerne l'inclusion d'autres acteurs de terrain, tels que les kinésithérapeutes.



76, rue d'Eich L-1460 Luxembourg

Je reste à votre disposition pour m'échanger davantage à ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma plus haute considération.

Patrick Obertin
Président ALK